

18-Suivi des travaux en rivières

N° et Titre Objectif opérationnel:

18-Mieux mobiliser les outils réglementaires dans l'instruction des dossiers

Domaine:

Gestion/protection

Priorité: 1 (Forte)

Région(s) concernée(s):

Bassin rhodanien: région BFC, région AURA, région Sud

Contexte et enjeux:

Qu'il s'agisse de travaux de restauration hydromorphologiques, de travaux de restauration de la continuité ou encore de travaux liés à de nouvelles infrastructures ou d'entretien de celles-ci comme les pièges à graviers, la prise en compte de l'apron s'effectue de manière hétérogène selon les territoires. Par ailleurs, la réglementation concernant l'apron peut être sujette à interprétation car la transposition en droit français des obligations internationales et européennes reste très incomplète pour cette espèce. Ainsi au regard de la réglementation française sur les espèces protégées, l'apron est une espèce pour laquelle l'instruction des dérogations est du ressort du Ministre mais seulement si il y a destruction des œufs ou de frayères désignés par arrêté préfectoral. Au regard de la réglementation française sur la pêche, la DDT peut autoriser en tout temps la capture, le transport ou la vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques.

Par ailleurs, la prise en compte de l'apron dans les évaluations environnementales type étude d'impact ou évaluation d'incidence est là aussi hétérogène et globalement l'impact sur l'espèce est souvent sous-estimé. L'une des conséquences, est que les projets sont souvent avancés et lorsque les structures ou personnes compétentes sont sollicitées, il ne reste plus que le Réduire ou Compenser de la séquence ERC.

Acquis PNA 2012-2016:

Réalisation d'une synthèse réglementaire concernant l'apron du Rhône enrichie d'exemples concrets d'application de la réglementation.

Lettres à l'ensemble des DDTs pour présenter le PNA avec une entrée territoriale et adaptée à chaque contexte avec rappels réglementaires et exemples concrets d'application.

Résultats attendus ou question à laquelle on cherche à répondre:

- Avoir un document de référence sur les procédures et prescriptions en cas de travaux sur un secteur de présence de l'apron
- Etudier le renforcement réglementaire au niveau national
- Homogénéiser les procédures pour l'ensemble des territoires
- Informer et améliorer les échanges d'informations
- Etre informé des projets à l'amont pour s'assurer que la séquence ERC: Eviter, réduire, Compenser soit respectée.
- Suivre le cas échéant les projets faisant l'objet de mesures de réduction, d'accompagnement ou de compensation

Description de l'action:

- Etudier la possibilité de renforcer la législation nationale afin qu'elle soit conforme à la législation internationale.
- Après un état initial des besoins, que ce soit des maitres d'ouvrages ou des services instructeurs, rédiger un guide sur les procédures et prescriptions en cas de travaux en rivières.
- Renouvellement de notes d'informations à l'intention des services instructeurs et des structures réalisant des études
- Informé et communiquer davantage avec les services instructeurs.
- Suivi des projets d'aménagements appelant à des mesures de réduction et de compensation pour s'assurer de la bonne prise en compte de l'espèce. Plusieurs projets en cours: reconstruction du pont de Manosque sur la Durance, projet de construction d'un pont dans le cadre de la déviation de la N7 à Loriol sur la Drôme, piège à graviers du Buëch...

Calendrier de réalisation:

2020-2030

Indicateurs de suivi:

- Nombre de sollicitations des services instructeurs
- Nombre de projets suivis
- Nombre de notes produites d'informations ou d'avis techniques

Indicateurs de réalisation:

- Guide sur les procédures et prescriptions en cas de travaux en rivières

Pilote de l'action et pilote(s) associé(s):

DREAL et CEN RA

Partenaire(s) pressenti(s):

DREALs, DDTs, AFB, FDPPMAs, structures gestionnaires

Coûts estimatifs:

Financements pressentis:

DREAL, Agence de l'eau

Autres espèces bénéficiant de l'action de manière directe ou indirecte:

Ensemble de la biocénose aquatique.